

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

Poursuite des contrats Ville durable

Sur proposition du ministre chargé des Grandes Villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des contrats Ville durable du 1er juillet au 31 décembre 2012. Le Conseil des ministres a également approuvé la répartition des moyens budgétaires entre les villes et communes concernées.

Par le biais des contrats de ville, la politique des grandes villes permet à 17 villes et communes de développer des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines en difficulté.

Les projets existants sont prolongés afin de faciliter un transfert efficace des compétences dans le domaine de la politique des grandes villes vers les régions. Le budget pour le deuxième semestre 2012 s'élève à 26 045 794 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>